AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MOSELLE

METZ METROPOLE
31 AOUT 2026
Courrier arrivé BDC

EUROMETROPOLE DE METZ
MAISON DE LA METROPOLE
POLE PLANIFICATION SYLVIE DAOUD
1 PLACE DU PARLEMENT DE METZ
CS 30353
57011 METZ CEDEX 1

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH-182.08/2026
Objet : Modification n°1 PLU
Commune : LORRY-LES-METZ
Affaire suivie par : S. HISIGER

Metz, le 19 août 2026

Siège Social
64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Madame,

Par courriel reçu le 07 août dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par la commune de LORRY-LES-METZ pour procéder à la modification n°1 de son PLU et je vous en remercie.

La procédure concerne plusieurs points :

- Le reclassement de zones à urbaniser en zone naturelle : 1AU1 des Hauts Prés, 1AU2 du Moulin, 1AU3 (phase 2 du secteur du Chêne).
- Le reclassement en zone UB de la zone 1AU4, déjà urbanisée avant l'entrée en vigueur du PLU en 2017.
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX1 dite de la Croix de Lorry (reclassement en zone 1AU).
- La définition de règles de constructibilité et d'une orientation d'aménagement et de programmation propre à cette nouvelle zone 1AU.
- La réalisation de modifications réglementaires, graphiques et écrites, visant à améliorer l'encadrement de la constructibilité, et à renforcer la lisibilité ainsi que l'applicabilité des règles.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 153-40 et suivant du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRÉSIDENT

Stéphane ERMANN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 722 030 00011
APE 9411 Z
www.moselle.chambre-agriculture.fr